

Lettre des élu(e)s FSU au Comité Social d'Administration de l'UCA n°49 - 7 novembre 2023

1. Déclaration de la FSU : problèmes de chauffage et de transport

La FSU interpelle la gouvernance : les conditions de travail des personnels et des étudiants dans des **locaux non chauffés ces derniers jours sont inacceptables**, en particulier le 6 novembre avec des locaux entre 13 et 16°. C'est de la responsabilité de l'UCA d'anticiper.

La FSU interpelle également la gouvernance sur les **conditions de transport des personnels et étudiants vers les sites clermontois en transport en commun**. Nous constatons une forte dégradation de ces conditions en particulier dans le tram et notamment pour les étudiants des Cézeaux. Entre 7h et 7h30, les tramways sont totalement bondés, de nombreux étudiants ou personnels sont parfois obligés d'attendre la rame suivante voire plusieurs.

L'UCA étant l'établissement fournissant les plus importants effectifs d'utilisateurs de la T2C, signataire du plan de mobilité, la FSU considère qu'il est de sa responsabilité de **signifier avec fermeté à la Métropole son exigence d'une amélioration de ces conditions de transport, ce qui suppose en premier lieu une hausse de la fréquence des rames du tramway**.

Le Président de l'EPE UCA a répondu que le trafic est reporté essentiellement sur le tramway.

Il y a un **chargé de mobilité qui travaillera avec le SMTC** et l'UCA continuera de faire remonter cette situation.

Pour le chauffage, cette problématique est liée au rattachement du réseau de chaleur métropolitain. Le **raccordement a eu lieu seulement en fin de semaine du 30 octobre** et la mise en route des sous stations a débuté le 6 novembre.

FO demande à ce qu'une **souplesse soit permise sur les horaires de travail (horaires décalés pour éviter les embouteillages, télétravail)**. Le Président indique qu'il s'agit de bon sens et que la souplesse peut bien sûr être mise en place à l'échelle des chefs de services.

2. Information sur la réorganisation de la scolarité de l'INSPE

Entamée en 2020, la réorganisation consiste à **fusionner 4 services** :

- scolarité,
- formation professionnelle continue,

- formation continue des personnels de l'académie,
- stage et insertion

Plusieurs **contraintes** s'imposaient :

- des départs de personnel dans ces services
- contraintes des réformes du statut des étudiants stagiaires de l'INSPE
- Services présents sur 4 sites (Moulins, Aurillac, Puy et Chamalières)
- Baisse de la demande de formation continue de la part du Rectorat.

Les 4 services sont encadrés par **un(e) responsable (vacant) et 3 adjoint(e)s**. Le poste de responsable a été occupé par un CDD recruté en septembre, avorté fin septembre pendant la période d'essai. Il est **ouvert à la mutation interne pour janvier 2024**.

Étant donnée l'importance de cette réorganisation, les représentants du personnel regrettent qu'**aucun plan de prévention des risques** n'ait été mis en place pour cette réorganisation. La nouvelle organisation s'appuie sur des agents expérimentés qui prennent la responsabilité de référents (ADE, FC, etc). Pour les élu(e)s, ces **rôles d'expert doivent être reconnus dans les possibilités de promotion et mais aussi par l'IFSE**.

Les élus demandent à ce qu'un **bilan de la réorganisation soit présenté en conseil** après une mise en place de 6 mois-1an.

3. Information sur la réorganisation de la DRED

Mme Pascale Bouvier-Marion indique que la réorganisation s'est faite avec l'appui de l'assistant de prévention.

La Cellule Europe sort de la DRED, tandis que PARTAGE intègre le pôle PAPAL de la DRED.

En attendant le recrutement d'un directeur de la Cellule Europe, Mme Bouvier-Marion assure l'encadrement de ces personnels.

4. Information sur la mise en œuvre de la subsidiarité à l'Institut LLSHS

La subsidiarité consiste à déléguer des responsabilités de la DRH vers l'Institut LLSHS. Selon le Président de l'UCA, elle est nécessaire car il y a 21 composantes et il faut désengorger l'administration centrale qui est trop éloignée du terrain.

Un courrier des responsables de composantes envoyé à tous les représentants du personnel dénonce cette subsidiarité notamment un manque de dialogue sur la campagne d'emploi au sein de l'Institut LLSH (transfert de 3 collègues des services financiers vers l'Institut). Le directeur de l'Institut indique que cette subsidiarité permettrait de résoudre des dysfonctionnements anciens et soulagerait les agents surchargés.

Le Président de l'UCA précise qu'il faut que l'Institut démontre son utilité. Ailleurs, il y a eu des choix plus violents en fusionnant les composantes. Il faut donner les moyens à l'Institut pour démontrer sa plus-value.

Un nouveau point sera fait début 2024 sur le nouvel organigramme.

5. Nouveaux statuts EPE UCA (Établissement Public Expérimental)

Le président estime que le principal changement est **l'intégration de l'école d'architecture comme établissement composante**, rattaché à l'Institut LLCSH.

La FSU avait voté contre les statuts de l'EPE UCA lors du conseil du 18 décembre 2019 car il s'agit d'un **recul de la démocratie université et un renforcement de l'ingérence du privé**.

Nous avons notamment dit :

- Non au fait de déroger à la règle à travers un établissement expérimental ;
- Non à un président du Conseil d'administration issu du monde socio-professionnel
- Non à la réduction du nombre de représentants Enseignants-Chercheurs au Conseil d'administration
- Non aux modalités de désignation des directeurs des Instituts et au fait que les **statuts des Instituts ne respectent plus le principe d'une université dirigée collégalement**. Les directeurs d'instituts sont nommés par le CA après avoir été élus par un scrutin indirect par les membres du bureau dudit institut dans lequel ne figurent aucun représentant des Enseignants Chercheurs élus !

Dans les nouveaux statuts soumis au vote, **voici nos revendications :**

1 - Pouvoir déposer des listes aux élections à la CP2E avec la moitié des sièges +1, comme c'était le cas à l'Université Blaise Pascal (7 noms au lieu de 13 par collège).

Devoir déposer des listes complètes empêche la constitution de plusieurs listes. **L'absence de choix créé un simulacre de démocratie universitaire.** Le Président entend ce problème et le note pour les prochains nouveaux statuts en 2026 pour alléger cette contrainte.

2- Une gouvernance des Instituts émanant d'un vote de tous les personnels et non par désignation ou cooptation .

La FSU pointe les risques de la montée en puissance des Instituts : moins de démocratie universitaire, plus d'opacité, sans doute une baisse des moyens en personnel des composantes et donc moins de monde face au public et plus de bureaucratie.

Le Président de l'UCA dit qu'il est assez d'accord et que cela devra **être discuté dans les statuts du nouvel établissements (2026)**, ce n'était pas pertinent de le faire pour

les instituts actuels. En 2021, le problème avait déjà été soulevé et le Président répète qu'il est favorable personnellement à cette désignation par élection.

3- Les élus des CPE désignés comme experts des commissions de promotions et avancement (comme avant la loi de transformation de la fonction Publique de 2019).

(revendication partagée avec l'UNSA)

Ce principe de représentants élus présents aux commissions d'avancement a été **inscrit dans les statuts de l'EPE UCA**. La formulation dit que les experts peuvent notamment faire appel aux élus CPE mais cela n'apporte aucune contrainte au président qui peut choisir ailleurs. Le Président indique qu'une formulation plus ferme a été retoquée par le ministère.

Vote sur les statuts de l'EPE UCA :

Pour : 4 UNSA

Contre : 3 FSU, 1 FO

6. Primes de 20€/mois pour les Régisseurs d'avances et ou de recettes

Cette prime est destinée aux agents habilités à manier des fonds pour l'agent comptable de l'UCA. Elle sert à payer l'assurance obligatoire que doivent prendre les régisseurs (20€)

Vote Pour à l'unanimité.

7. Question diverse : IFSE – RIFSEEP

La **commission étudiant les recours de la filière scientifique** se réunira 2 fois (une réunion de cadrage, une autre d'évaluation). L'évaluation aura lieu le 21 novembre. Les membres ont été désignés par la Vice-Présidente chargée de la Recherche pour représenter les différentes disciplines scientifiques : 10 membres dont 2 élus BIATSS et les directeurs de l'Institut des Sciences et de l'Institut SVSAE. Cette commission devrait permettre d'affiner les critères (par exemple la notion de risques majeurs).

Suite et bilan des CPE

Les recours IFSE qui sont passés en CPE doivent être arbitrés par le Président de l'UCA. Il n'a pas encore statué sur les recours des CPE qui se sont tenus en octobre. Le reste des recours sera étudié lors de CPE normalement début décembre.

Le Président prévoit un point lors d'un prochain CSA avec le bilan des recours, de la mise en place, et des échanges sur les éventuelles évolutions à apporter. **Les recours sont donc essentiels pour pouvoir faire changer la délibération fixant les critères d'attribution. Si vous ne l'avez pas encore fait, déposez votre recours.** Nous sommes là pour vous accompagner snasub@uca.fr.

Tous les compte-rendus de CSA et de nos actions à l'UCA sont consultables sur le site du SNASUB-FSU académique : <http://snasub-clermont.fr/>

Pour toute question concernant ce conseil ou les suivants, vos conditions de travail, votre situation personnelle, pour vous syndiquer, contactez les élus et correspondants des syndicats FSU de l'UCA.

Orianne Vye
Bibliothécaire, BU INSPE Chamalières
Élue FSU Comité Social d'Administration
(titulaire)
Co-secrétaire académique SNASUB-FSU
orianne.vye@uca.fr

Eric Panthou
Bibliothécaire, BU Sciences
Élu FSU Comité Social d'Administration (titulaire)
Eric.panthou@uca.fr
Secrétaire section SNASUB-FSU de l'UCA

Marie Mylène DUVERGER
Infirmière SSU
Élue FSU Comité Social d'Administration
(suppléante)
marie.duverger@uca.fr

Viviane Ravet
Enseignant-chercheur Biologie
Élue FSU Comité Social d'Administration
(titulaire)
viviane.ravet@uca.fr

Joël TOUSSAINT
Enseignant-chercheur IUT
Elu FSU Comité Social d'Administration
(suppléant)
joel.toussaint@uca.fr

Frédéric CHAUSSE
Enseignant-chercheur IUT
Élu FSU Comité Social d'Administration
(suppléant)
frederic.chausse@uca.fr